

Les Villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos ;
Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord – Pas-de-Calais ;
Le Rectorat de l'Académie de Lille ;
La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord ;



en lien avec

Le Conseil général du Nord ;
Le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais.

Dans le cadre du **Contrat Local d'Éducation Artistique intercommunal (CLEA)**

est lancé un

Appel à candidatures en direction des
Illustrateurs(trices) littérature et édition jeunesse

en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle menée en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes du territoire de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos dans le département du Nord.

- **Cadre de la résidence**

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes habitant, étudiant, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur le territoire des Villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos , ces dernières , avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord – Pas-de-Calais, le Rectorat de l'Académie de Lille , la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et en lien avec le Conseil Général du Nord et le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais ont souhaité s'engager , en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles professionnelles du territoire, dans la réalisation d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) qui prend la forme de plusieurs résidences-mission d'artistes appelées à se tenir en simultané. Ces résidences-mission étant renouvelées chaque année.

Pour cette sixième année du CLEA intercommunal (année scolaire 2014-2015) ce sont 5 résidences-mission différentes , s'inscrivant dans divers champs artistiques (livre et lecture, arts visuels, cinéma, musiques actuelles) , qui vont être mises en place.

Ce présent appel à candidatures est précisément destiné à rechercher un(e) illustrateur(trice) spécialisé(e) en littérature et édition jeunesse dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ contemporain.

Qu'est-ce qu'une résidence - mission ?

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité, durant quatre mois, d'un artiste positionné de manière centrale sur un territoire donné.

Elle repose aussi sur une diffusion intensive, à travers ce territoire, d'une part représentative de l'œuvre déjà accomplie et disponible de l'artiste résident. Cette diffusion, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, peut s'envisager dès l'amont de la période de résidence à proprement parler, se déploie tout au long de sa durée, et peut tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste résident, il s'agit, plus précisément de **s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.**

Ceci se traduit, concrètement, au cours de la résidence-mission :

1 . Une **première phase**, d'une durée de quelques semaines, constituée de rencontres avec les équipes enseignants et/ou les équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire (animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels des collectivités ...) intéressées et invitées à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation / proposition artistique de la part de l'artiste résident.

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre de l'artiste, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer conjointement ce qu'on appelle (*faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate, chaque artiste-résident étant d'ailleurs largement invité à proposer sa propre dénomination*) un **geste artistique** à destination de cette jeunesse et, au-delà, à destination de toute une population.

N.B Tout ceci indique clairement que l'artiste résident est beaucoup plus invité à travailler avec des équipes d'adultes en un souci et un objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes. Ce sont environ 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes qu'est appelé à rencontrer l'artiste résident durant son séjour avec pour perspective la construction conjointe de gestes artistiques.

On l'aura également compris, la résidence-mission ne permet pas de répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance , par exemple, d'un(e) seul (e) enseignant (e) , d'un (e) seul (e) animateur(trice) ou d'un (e) seul(e) éducateur (trice) en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe ou qu'un seul groupe très circonscrit).

Les différentes équipes se manifestent de manière très simple, lançant juste en direction de l'artiste résident une invitation à venir les rencontrer, sur leur lieu d'exercice professionnel.

Ces rencontres seront inaugurées, en amont de la résidence-mission , par des temps de présentation de l'univers artistique de l'artiste résident :

- ✓ Une **27^{ème} heure artistique (1)** et une **rencontre – premier contact (2)** , deux temps privilégiés ayant lieu en Octobre 2014 et au cours desquels l'artiste résident présente son travail sous forme de conférence vivante et illustrée à des enseignants, professeurs, éducateurs et autres professionnels encadrants.

2. Une **seconde phase** , qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste résident et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique , à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité. Ces **gestes artistiques** sont conçus le plus

souvent possible en prenant, au minimum, l'établissement scolaire, l'association ou la structure de loisirs pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste résident et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les **gestes artistiques** se veulent toujours très simples.

Ils peuvent être, selon les cas :

- ✓ Participatifs (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas,
- ✓ Spectaculaires ou modestes,
- ✓ Jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue.

*Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. La consultation sur le site internet **P(art)AGER** et des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Nord – Pas-de-Calais en atteste :*

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, les **gestes artistiques** peuvent s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste résident et aux équipes professionnelles co – réalisatrices.

N.B Ces formes d'intervention, de nature artistique, se différencient, le plus nettement possible, des « traditionnels » ateliers de pratique artistique ou des classes à projet artistique et culturel. Ils ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, relevant de procédures et de financements bien distincts.

-
1. « La 27^{ème} heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une rencontre illustrée et laisse une part importante à l'échange. A chaque fois que possible, la « 27^{ème} heure artistique » s'ouvre aux autres professionnels impliqués dans le CLEA.
 2. « La rencontre – premier contact » est une demi-journée au cours de laquelle l'artiste résident mène une présentation de son travail, de sa démarche artistique, de manière comparable à ce que recouvre une « 27^{ème} heure artistique » mais avec une organisation temporelle permettant de réunir un auditoire plus diversifié encore (enseignants du second degré, animateurs, éducateurs, professionnels de la culture, etc.)

3 . Une **phase de diffusion** , au cours de la résidence-mission et éventuellement à son issue.

Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste résident et de sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent donc à la rendre visible aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle , les premiers concernés.

Ainsi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en étroit lien avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste résident et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers , etc) . Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de l'artiste résident .

De même , en ce qui concerne la communication générale à propose de cette résidence-mission, sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et non traditionnels , voire inédits. Il est intéressant, là aussi , de s'appuyer sur les suggestions créatives de l'artiste résident.

- **Enjeux et Objectifs**

- ✓ Permettre aux enfants et aux jeunes du territoire de bénéficier dans leurs temps de scolarité , d'activités, d'apprentissage, de formation, de loisirs d'un certain nombre de contacts privilégiés, d'une proximité active et dés-intimidante avec la création contemporaine et avec un artiste qui s'y inscrit.
- ✓ Contribuer ainsi au développement de l'esprit critique, de la curiosité et de l'imaginaire de ces enfants et de ces jeunes.
- ✓ Participer , de manière concrète autant que sensible, à la mise en œuvre par les enseignants et professionnels de l'éducatif, des parcours d'éducation artistique et culturelle initiés par les ministères de l'Education Nationale et de la Culture et de la Communication. Ceci en partenariat étroit avec les acteurs artistiques et culturels ainsi qu'avec le monde associatif déjà en action sur le territoire.
- ✓ Agir ainsi collectivement en faveur d'une éducation artistique cohérente à l'échelle intercommunale, se développant sur tous les temps : scolaire, périscolaire, hors scolaire.

Et, plus généralement :

- ✓ Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et augmenter de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes (et, au-delà, les familles) concernés. L'ambition étant bien celle de tendre le plus possible à la généralisation.
- ✓ Contribuer au développement culturel, artistique et patrimonial du territoire qui se conjugue sur le territoire des Villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos.

Si la résidence-mission repose sur une importante disponibilité de l'artiste résident, sur sa mobilité à travers le territoire des Villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos c'est pour qu'il puisse également expérimenter artistiquement avec la collaboration de nombreux professionnels de l'enseignement, de l'éducatif et du hors temps scolaire. Professionnels qui ont, par ailleurs, une très appréciable aptitude au travail en équipe et donc au partage et à la démultiplication des effets d'une telle présence.

C'est ainsi que sur la base d'une coopération développée entre l'artiste , le réseau des structures culturelles du territoire et les différents professionnels déjà cités, il peut être garanti à chaque enfant , chaque jeune :

- ✓ La possibilité de voir, au plus près de son lieu de vie, d'étude ou de loisirs, le travail de l'artiste résident et de se l'approprier.
- ✓ La possibilité d'être sensibilisé aux processus de création que cet artiste met en œuvre par le biais de son travail.
- ✓ La possibilité de percevoir , de manière sensible, le rôle qui peut être celui de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, d'incitateur à porter sur le monde , un regard singulier le questionnant et le re-questionnant en permanence.

Le territoire concerné :

Le territoire sur lequel s'exerce cette résidence-mission est celui des Villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos qui compte une population d'environ 231 000 habitants dont approximativement 40% sont d'âge scolaire.

Ce territoire est traversé par 6 circonscriptions scolaires : Roubaix Centre, Roubaix Est, Roubaix Ouest, Tourcoing Est, Tourcoing Ouest et Wattrelos.

Cela représente pour l'enseignement public et privé : **144 écoles primaires, 26 collèges, 17 lycées généraux et/ou technologiques, 4 lycées professionnels, 24 établissements d'enseignement supérieur.**

Ces différents établissements d'enseignement sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation de **gestes artistiques.**

Les structures de loisirs , les associations dirigées vers les enfants et les jeunes , en dehors du temps scolaire, les équipements municipaux spécialisés sont tout aussi susceptibles d'être impliqués dans l'action, de la même manière.

Ce sont aussi , bien sûr, les partenaires culturels du territoire, particulièrement nombreux et dynamiques qui sont invités à l'être. Peuvent être cités sans prétendre , un seul instant, être exhaustif :

A Roubaix : La médiathèque , les librairies , la Condition Publique

A Tourcoing : La médiathèque et ses annexes , la maison folie d'Hospice d'Havré , le jardin botanique.

A Wattrelos : La bibliothèque et ses annexes , le Musée d'Art et Traditions.

Et, sur tout le territoire :

Le réseau des écoles de musique (Conservatoires) , les structures dédiées à la musique et au cinéma.

- **Pilotage des différentes résidences-mission et de cette résidence-mission précise**

Les résidences-mission du CLEA intercommunal sont pilotées par les Villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Elles assurent ainsi , de façon générale :

- La coordination générale et le suivi des différents axes/composantes du CLEA intercommunal.
- La mobilisation de tous les acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le dispositif.
- La communication générale autour des résidences-mission à destination des acteurs éducatifs et la population du territoire des trois villes.
- Les bonnes conditions du séjour et de travail des différents artistes-résidents.
- La coordination des démarches d'évaluation et de bilan.

En ce qui concerne plus particulièrement la résidence-mission Livre et Lecture c'est la ville de Wattrelos , qui, pour les trois communes, assure le pilotage de la thématique.

A ce titre, **la coordination administrative et artistique de cette résidence-mission Livre et Lecture est confiée à Elisabeth Huygelier** (pour la partie artistique, relationnelle et coordination) **et à Delphine Libbrecht** (pour la partie administrative et financière) , **toutes deux employées à la bibliothèque municipale de Wattrelos.**

En tant que référents directs et continus de l'artiste résident , elles assurent , en lien étroit avec le réseau des médiathèques et la Ville de Wattrelos :

- L'emploi et la rémunération de l'artiste résident,
- L'organisation des conditions d'accueil de l'artiste en résidence (hébergement, défraiements...)
- La coordination du planning des interventions
- L'accompagnement de l'artiste résident afin de le guider dans la découverte du territoire.
- La diffusion de l'œuvre de l'artiste résident
- L'accompagnement de l'artiste résident pour faciliter les rencontres avec les équipes de professionnels encadrant les jeunes publics (enseignants, éducateurs, animateurs ...) tout au long de la résidence , et ce avec le concours de l'Education Nationale.
- Le conseil de l'artiste résident dans la réalisation des gestes artistiques, et ce avec le concours de l'Education Nationale.

Il est précisé que la scène nationale est tout à fait invitée , bien sûr, comme toutes les autres structures culturelles, à tirer parti, autant qu'elle le souhaite, de toutes les présences artistiques que génère le CLEA intercommunal.

Les services locaux et les services académiques de l'Education Nationale assurent, pour leur part :

- L'accompagnement de l'artiste résident ainsi que les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des **gestes artistiques** et ce notamment avec le concours des conseillers pédagogiques et des enseignants missionnés (auprès de structures ou spécifiquement pour le CLEA intercommunal)
- L'organisation des temps de formation permettant aux enseignants et aux professeurs d'appréhender la démarche artistique de l'artiste retenu. Il s'agit des deux temps évoqués plus haut, s'inscrivant dans les programmes d'animations pédagogiques :

(*) Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord-Pas-de-Calais / académie de Lille, la « 27e heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange. il est avéré qu'une telle instance et un tel préalable facilitent énormément l'appropriation d'une résidence-mission et, en particulier, les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de la construction conjointe de **gestes artistiques**.

Les services académiques de l'éducation nationale, pour leur part :

L'organisation des temps de formation permettant aux professeurs d'appréhender la démarche artistique de l'artiste. Il s'agit des deux temps évoqués plus haut, s'inscrivant dans les programmes d'animations pédagogiques :

- La « *rencontre-premier contact* » qui s'adresse, entre autres, aux professeurs du secondaire et pour notre interlocutrice est la Délégation Académique aux Arts et à la Culture.

De façon générale, les services locaux et les services académiques de l'Education Nationale assurent la communication à destination des établissements scolaires du territoire des 3 Villes en vue de l'appropriation de la présence des artistes en résidence-mission par le plus grand nombre et de la meilleure préparation possible à l'accueil des artistes retenus.

L'ensemble de ces acteurs, la DRAC Nord-Pas de Calais, et les différents partenaires désireux de s'inscrire dans le cadre du C.L.E.A., sont par ailleurs réunis sous la forme d'une coordination permanente qui gère l'ensemble du dispositif.

• Période et durée de la résidence-mission

La durée de cette résidence-mission est de quatre mois , soit dix-sept semaines et demie.

La période de résidence est prévue de Février à Juin 2015.

Par ailleurs, l'artiste résident est invité :

- Au cours du mois d'Octobre 2014 à intervenir lors des « *27èmes heures artistiques* » et « *rencontre – premier contact* » déjà évoquées précédemment.

- **Conditions financières et moyens mis à disposition**

L'artiste résident bénéficie d'une rémunération brute (toutes charges, taxes et cotisations comprises) qui ne pourra excéder 24000 euros pour les quatre mois, soit 17 semaines et demie. Etant ici précisé, que le souhait des partenaires est de se rapprocher le plus possible d'une rémunération nette de 3000 euros par mois.

Ce sont la Ville de Watrelos et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas-de-Calais qui prennent en charge le coût de cette rémunération.

Il est appelé à résider effectivement sur le territoire concerné durant sa mission. Pour cela un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement.

Il est fortement recommandé que l'artiste dispose d'un permis et d'un véhicule personnel. Ses frais de déplacements sur le territoire étant pris en charge (transport en commun et/ou carburant) sur la base d'un forfait de 850 euros (payé en 2 fois) .

Sont pris en charge également les frais liés à l'achat de petit matériel pédagogique et à la diffusion de ses œuvres (transports , accrochage).

En revanche , les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission , à l'exception d'un aller-retour, ainsi que les repas sont à sa charge.

Par ailleurs , la participation à la *27^{ème} heure artistique* , programmée en amont de la période de résidence est rémunérée (350 euros, toutes charges et taxes comprises). Le déplacement du lieu d'habitat au lieu d'intervention , s'il est bien spécifique à la *27^{ème} heure artistique* est également pris en charge.

- **Cadre juridique**

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de l'artiste et de la ville chef de file, soit la ville de Watrelos , est signé avant le début de la résidence.

Le principe de résidence-mission impliquant, rappelons-le, une importante diffusion de la production artistique déjà réalisée par l'artiste , il sera demandé de faire état de la production disponible à cet effet pendant la durée de la résidence.

- **Candidature**

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résident en France ou à l'étranger, et répondant aux exigences légales liées à la profession d'artiste auteur (**possession d'un N° SIRET et inscription à la Maison des artistes, à l'Agessa ou à d'autres régimes de sécurité sociale spécifiques aux artistes auteurs**).

L'artiste candidat doit avoir à son actif une production conséquente , et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Français ou étranger, l'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Il est fortement recommandé que l'artiste soit détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

✓ Les éléments à fournir :

- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche artistique ;
- Un curriculum vitae ;
- Une note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence-mission ;
- Les éventuelles pistes que propose l'artiste en vue de la réalisation de **gestes artistiques** ;

NB : Il est rappelé, toutefois, qu'il n'y a pas de projet à produire. Ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un cadre et d'un déroulé précis.

La date limite de dépôt des dossiers est le **03 Mai 2014**.

- Un exemplaire de l'ensemble des éléments de candidature est à adresser **par voie postale à l'adresse suivante** :

Elisabeth Huygelier
Bibliothèque Municipale
2 rue Emile Basly
59150 Wattrelos

- Et un exemplaire de l'ensemble des éléments de candidature est à **adresser par voie électronique à l'adresse suivante** :

cleawattrelos59@gmail.com

Le dossier artistique, en version électronique, doit être envoyé en un seul fichier PDF (20 Mo max.) et être intitulé (sujet) : CLEA Auteur théâtre suivi du Nom et Prénom.

L'artiste peut, s'il le souhaite , enrichir ces envois d'un DVD ou d'un CD .

Il est signalé que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'envoyeur.

A l'issue du processus de pré-sélection effectué par les différents partenaires du programme des résidences-mission CLEA intercommunal, il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats pré-sélectionnés.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront entre le **26 Mai et le 6 Juin 2014**

Le nom de l'artiste retenu sera avancé pour **le 10 Juin 2014**

- **Pour plus d'informations**

Sur le dispositif en général et l'esprit de la résidence-mission :

Elisabeth Huygelier – Bibliothèque Municipale de Wattrelos – 03 20 81 59 15

Elisabeth.huygelier@ville-wattrelos.fr

Sur les questions administratifs liées à la résidence-mission (contrat , rémunération ...) :

Delphine Libbrecht – Bibliothèque Municipale de Wattrelos – 03 20 81 59 25

Delphine.libbrecht@ville-wattrelos.fr

- **Éléments de référence**

Site internet du CLEA	
-----------------------	--

intercommunal , recensant notamment les résidences-mission précédemment mises en place sur le territoire des trois villes :

<http://www.clea-intercommunal.fr/>

Pour en savoir plus sur le territoire des trois villes du C.L.E.A. intercommunal :

Ville de Roubaix : <http://www.ville-roubaix.fr/>

Ville de Tourcoing : <http://www.tourcoing.fr/>

Ville de Wattrelos : <http://www.ville-wattrelos.fr/>